

Compiègne se mobilise COMPIÈGNE





Faîtes un don directement en utilisant ce QR Code:

TÉLÉTHON 2020

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT!



PARTICIPEZ à une chaîne de solidarité unique au monde

En remettant ce bon de soutien à l'un de vos amis et en partageant avec lui les victoires que nous obtenons grâce à la générosité de tous, vous renforcez une immense chaîne de solidarité.



Vos dons changent des vies! Merci!

RENDEZ-VOUS LES 4 ET 5 DÉCEMBRE SUR france-tv Telethon2020

BON DE SOUTIEN À COMPLÉTER PAR UN PROCHE

→ Moi aussi, je participe au TÉLÉTHON 2020	
Nom :	Prénom :
Adresse:	
Code Postal : Ville :	
→ Je fais un don de par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon.	

Pas besoin de timbre! Je renvoie mon don sous enveloppe sans l'affranchir à :

AFM-Téléthon - Opération Amis Libre réponse 12936 16919 Angoulême Cedex 9

Vos coordonnées nous sont indispensables pour vous adresser votre reçu fiscal, vous tenir informée de nos actions et celles de nos établissements de recherche, faire appel à votre générosité et mener des études spécifiques. Vos informations ne seront en aucun cas échangées avec d'autres associations caritatives ou sociétés commerciales, elles seront éventuellement utilisées par l'AFM-Téléthon, ses établissements de recherche, et ses éventuels sous-traitants seront eventuement utunisees par l'Arriveleurori, see établissements de retrièrie, et ses eventuels sous-traitains pendant 10 ans et jusqu'à 50 ans pour des évènements exceptionnels. Pour la bonne administration de vos dons, vos informations peuvent faire l'objet d'un transfert hors UE pour certains traitements (pour plus d'informations, consulter notre « Politique de protection des données » sur www.afm.telethon.fr). Vous disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation, d'opposition et de portabilité des données en contactant le service donateurs par e-mail : relationdonateurs@afm-telethon.fr ou par téléphone au 0 825 07 90 95 (Service 0,15 € TTC/min + prix appel). Si vous êtes imposable, profitez de votre avantage fiscal : 66% de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Votre don doit être effectué avant le 31 décembre 2020 afin de le déduire de votre déclaration de revenu 2021.

Vous bénéficiez d'une déduction fiscale sur vos dons





